



AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donnée, que le conseil de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tiendra une séance extraordinaire le :

mardi 25 janvier 2022 par visioconférence à 18h00.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil porteront sur les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Budget 2022
4. Programme triennal d'immobilisations
5. Période de question
6. Levée de l'assemblée

En raison des règles de Santé publique s'appliquant actuellement et en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal peuvent se tenir sans la présence du public, de ce fait, les citoyens peuvent faire parvenir leur question sur le présent avis par écrit, par courriel, à l'adresse : dg@ristigouche.ca. Le conseil recevra et prendra en compte des commentaires jusqu'à l'ouverture de la séance.

La séance sera enregistrée et la vidéo mise en ligne sur le site web de la municipalité au www.ristigouche.ca.

Les délibérations du conseil lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Ristigouche-Sud-Est, ce 17^e jour de janvier 2022.

Hervé Esch

Directeur général et greffier-trésorier